

Contenu des chartes d'engagement

Le bénévole s'engage à	La structure s'engage à	L'apprenant s'engage à
<ul style="list-style-type: none"> • Venir régulièrement • Prévenir en cas d'absence • Intervenir sur une durée déterminée 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition le matériel nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Venir régulièrement • Prévenir en cas d'absence • Participer à l'atelier sur une durée déterminée
<ul style="list-style-type: none"> • Se former • Participer aux réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le bénévole à des formations • Organiser des réunions de coordination ou d'analyse des pratiques 	
<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les contenus • Utiliser les outils pédagogiques proposés par le coordinateur-référent • Préparer ses interventions en cohérence avec le projet pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les outils pédagogiques et d'évaluation • Évaluer la progression des apprenants et leur communiquer ces évaluations • Chercher et fournir les documents de l'environnement 	
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le matériel fourni, les locaux et les équipements • Respecter le règlement intérieur fixant les règles intérieur de vie commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de qualité du matériel, des locaux les locaux et les équipements divers • Respecter le règlement intérieur fixant les règles de vie commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le matériel fourni et les équipements • Respecter le règlement intérieur fixant les règles intérieur de vie commune

Source : ASL Web (<http://www.aslweb.fr/s/methodologie/>)